

Appel à candidature - Soutien technique aux Groupements d'entreprises*
Filières de la maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, sur le secteur du bâtiment.
Du 15 septembre 2011 au 15 avril 2012

Dossier de candidature Groupement en création

Nom du Groupement (si déjà décidé) :

Nom des entreprises qui composeront le Groupement :

-
-
-
-
-
-
-
-

Cadre réservé au Cluster Rhône-Alpes Eco-énergies

Dossier reçu le :

Avis du jury :

Remarques :

*** Notion d'entreprises au sens large : Architectes, Bureaux d'études, Artisans, Fabricants et Distributeurs de matériaux/matériels, Experts en perméabilité à l'air, etc.**

Ce dossier complété est strictement confidentiel. Il ne sera communiqué qu'aux membres du Comité de sélection (il s'agit du Comité de pilotage de l'action "Groupement d'entreprises" du Cluster). Aucune copie du dossier ne sera conservée par les membres du Comité de sélection.

L'objectif de cet appel à candidature est de soutenir la création ou le développement de Groupements d'entreprises.

L'activité de ces groupements d'entreprises doit se porter sur le marché du bâtiment, avec l'optique d'émettre une offre la plus globale possible. Parallèlement, la prise en compte du volet "performance énergétique" et/ou "énergies renouvelables" dans l'offre du groupement est un critère indispensable pour que le comité de sélection valide le soutien technique du groupement. Sont éligibles les groupements rhônalpins essentiellement.

Les groupements d'entreprises retenus bénéficieront d'un pré-diagnostic d'une demi-journée. Celui-ci déterminera un nombre de journées d'accompagnement technique assurées par un ou plusieurs cabinets de conseil experts de l'un des domaines suivants (dans une limite de 5 journées par groupement), ayant pour but de solutionner une ou des problématique(s) constituant un frein à la création du groupement :

- 1** - ***Stratégique, commerciale ou marketing*** (exemple : définition de l'offre globale du groupement)
- 2** - ***Organisationnelle ou relationnelle*** (exemple : suite à un désaccord entre deux partenaires du groupement, le groupement dysfonctionne)
- 3** - ***Juridique, assurantielle, financière ou fiscale*** (exemple : quel est le statut le mieux adapté au type de groupement en question ?)

L'objectif du dossier de candidature est de permettre aux groupements (et donc aux entreprises qui le composent) de se présenter et présenter leur besoin de façon claire et synthétique. Une description plus complète du projet pourra être jointe au dossier et sera appréciée par le comité de sélection (sur la genèse du groupement notamment, l'explication du choix de la future structure juridique ou encore du mode de fonctionnement imaginé par exemple).

1. Parties prenantes du futur Groupement d'entreprises

Nombre d'entreprises qui constitueront le groupement à sa création :	
Informations concernant chacune de ces entreprises : (Page à imprimer et à renseigner pour chaque entreprise)	
Raison sociale :	
Statut juridique :	
Date de création :	
Nom du (des) dirigeants :	
Mail :	
Téléphone :	
Nombre de salariés :	
<u>Activité</u> :	
<u>Rôle / Spécialité au sein du groupement</u> :	
Chiffre d'affaires exercice 2008 :	Résultat net 2008 :
Chiffre d'affaires exercice 2009 :	Résultat net 2009 :
Chiffre d'affaires exercice 2010 :	Résultat net 2010 :

2. Le Groupement d'entreprises : le projet

Raison sociale / Nom du Groupement :	
Groupement formel ou informel (si formel, merci d'indiquer la structure juridique) :	
Situation géographique :	
Nom du (des) porteur (s) :	
Nombre de salariés envisagé :	
Date de création envisagée:	
Description de l'activité du groupement :	
Offre :	
Marché(s) visé(s) :	
Taille maximale de projet réalisable par le groupement (en K€) :	

3. Problématique(s) rencontrée(s) constituant un frein à la constitution ou au bon fonctionnement du groupement :

Description des problématiques, et demande de soutien technique souhaitée en fonction de celles-ci :	

Les journées d'accompagnement sont financées à 80% par le cluster. A la charge des groupements : 200€ TTC pour la demi-journée de pré-diagnostic / 300€ TTC par journée d'accompagnement (par groupement en 1ère période, par entreprise en 2nde période)

Date limite de candidature 1ère période : 15 avril 2012

Date limite de candidature 2nde période : 15 décembre 2012

A envoyer à Mickaël DE CHALENDAR par voie postale à l'adresse suivante :
 Cluster Rhône-Alpes Eco-énergies, 355 Allée Jacques Monod, 69800 SAINT-PRIEST

Pour toute information complémentaire ou tout question : mdechalendar@ecoenergies-cluster.fr